

**LIEU**  
Bamako

**DATE**  
11 mai 2020

## **Le Japon apporte une aide de US \$ 1.7 millions au HCR pour une intervention visant les personnes déplacées internes et les réfugiés**

***Le Gouvernement du Japon a fourni une contribution (don non-remboursable) de \$ 1.7 millions de dollars américains, soit environ 1 milliard de FCFA, afin de soutenir les efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) au Mali et les actions du gouvernement malien, dans plusieurs domaines liés à la protection des personnes déplacées internes, les réfugiés et autres personnes vulnérables, dans les régions de Mopti, Tombouctou, Ségou et Gao, au centre et au nord du Mali.***

Le projet, intitulé « *Intervention d'urgence et solutions mixtes aux personnes déplacées et aux réfugiés dans le centre et le nord du Mali* », assurera l'accès aux besoins de base, à l'abris, à la protection, ainsi qu'à une éducation inclusive et de qualité, dans un environnement protecteur.

La mise en œuvre de ce projet couvre la période allant de mars à août 2020. 71 814 personnes sont visées par les diverses activités, soit 64 633 personnes déplacées et 7 181 réfugiés et autres populations vulnérables.

Au Mali, en particulier dans le Nord et le Centre, les populations touchées par les conflits et la violence sont confrontées à des risques de protection élevés et leur vie est constamment menacée. Cette généreuse contribution du Japon permettra de fournir une réponse de protection multidimensionnelle à ces personnes et contribuera également à la promotion de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique entre les communautés d'accueil, les personnes déplacées internes et les réfugiés.

« *Le Japon a toujours accompagné les efforts du HCR dans la recherche de solutions durables aux plus vulnérables et à leur quête d'une vie digne. Le Japon est le 5<sup>e</sup> plus grand donateur soutenant le HCR au niveau mondial. Ses efforts peuvent être attribués, entre autres, à la philosophie japonaise sur la sécurité humaine,* » a déclaré M. Buti Kale, Représentant du HCR au Mali. « *Dans ce sens, cette contribution généreuse du Japon permettra au HCR au Mali de renforcer sa réponse d'urgence et de trouver des solutions aux personnes déplacées internes et réfugiées au Mali, en ces circonstances critiques en termes de sécurité, doublées par une crise sanitaire* », a-t-il rajouté.

Dans le secteur de l'éducation, les interventions comprennent la construction, la réhabilitation et l'équipement de salles de classe dans les zones ciblées, ainsi que la distribution de matériel scolaire pour les enfants, et la formation des enseignants sur, pour n'en citer que quelques unes, « *l'éducation inclusive* » ou encore « *l'éducation à la paix et*

**LIEU**

Bamako

*l'éducation en cas d'urgence* », suite auxquelles un suivi des pratiques pédagogiques sera effectué.

**DATE**

11 mai 2020

Le projet intervient également à travers la coordination et la gestion de sites d'accueil organisés, la réhabilitation d'abris, la construction et la restauration de points d'eau, et ce, afin d'assurer la sécurité personnelle et la dignité des personnes touchées par le conflit. D'autres activités apportent une réponse en termes de protection, notamment la documentation, l'assistance juridique et matérielle, visant à répondre aux besoins qui touchent les populations déplacées de force, et plus particulièrement les enfants séparés, les survivants des VBG et les personnes ayant des besoins spécifiques. Le soutien du Gouvernement du Japon apporte ainsi un fort appui au processus de paix et de réconciliation au Mali.

Rappelons que malgré la crise par laquelle passe le pays depuis 2012, au 31 mars 2020, le Mali accueille 28 765 réfugiés et 1 063 demandeurs d'asile de diverses nationalités. Cette crise a également engendré le déplacement de 239 484 maliens à l'intérieur de leur pays, un chiffre qui ne cesse d'augmenter à cause des conflits intercommunautaires et de l'insécurité qui règnent dans le Nord et le Centre du Mali. En outre, depuis 2012, 138 537 Maliens (chiffres au 31 mars 2020 également), ont fui leur patrie pour demander l'asile dans les pays limitrophes, à savoir le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger. Dans ce cadre, le Mali a signé des accords tripartites avec ces pays afin de discuter des conditions de retour et de la facilitation du rapatriement volontaire et la réintégration socio-économique de ces personnes.

**CONTACTS MEDIAS**

*Pour plus d'information, veuillez contacter :*

- Chadi Ouanes ; +223 75 997 247 ; [ouanes@unhcr.org](mailto:ouanes@unhcr.org)
- Ayda Labassi ; +223 75 278 545 ; [labassi@unhcr.org](mailto:labassi@unhcr.org)
- Aissata Konate ; +223 78 505 385 ; [konate@unhcr.org](mailto:konate@unhcr.org)